

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE GROSSES-ROCHES

**4 MAI 2015**

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du Conseil de la municipalité de Grosses-Roches tenue le 4 mai 2015 à 19 h 30 à la salle du 159, rue Mgr Ross à Grosses-Roches, à laquelle étaient présents (tes) les conseillers (ères), mesdames Lucille Marin et Nathalie Ayotte et messieurs Dominique Ouellet, Jean-Guy Ouellet et Jean-Yves St-Louis tous formant quorum sous la présidence de monsieur André Morin, maire.

Madame Pâquerette Coulombe est absente.

Est également présente madame Linda Imbeault, directrice générale, secrétaire-trésorière.

Six (6) personnes assistent aux délibérations du Conseil.

**2015-05-55 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL EST PROPOSÉ PAR : DOMINIQUE OUELLET

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

**QUE** soit adopté l'ordre du jour de la présente séance tel que préparé par la directrice générale en laissant le point varia ouvert.

ADOPTÉE

**2015-05-56 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 13 AVRIL 2015**

Attendu que les membres du Conseil ayant reçu copie du procès-verbal avant la veille de la présente séance, et qu'ils désirent se prévaloir des dispositions du Code municipal du Québec relativement à l'adoption, sans lecture, de ce procès-verbal ;

IL EST PROPOSÉ PAR : LUCILLE MARIN

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

**QUE** le procès-verbal de la séance suivante soit approuvé tel que transmis :

- Procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 13 avril 2015.

ADOPTÉE

**2015-05-57 APPROBATION DES MONTANTS PAYÉS ET À PAYER POUR LA PÉRIODE DU 14 AVRIL AU 4 MAI 2015**

IL EST PROPOSÉ PAR : JEAN-GUY OUELLET

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

**QUE** le paiement des comptes inscrits au registre des chèques pour le compte courant pour la période du 14 avril au 4 mai 2015, pour un montant de 40,285.67 \$ et numérotés consécutivement de 2313 à 2325 pour les chèques de payes et de 2853 à 2888 pour les chèques courants inclusivement est approuvé.

ADOPTÉE

**2015-05-58    AUTORISATION DE PAIEMENT FACTURES BPR –  
HONORAIRES    PROFESSIONNELS    –    PROJET  
ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES – SURVEILLANCE DES  
TRAVAUX – GÉRANCE – FACTURES # 13032633– 13032634-**

IL EST PROPOSÉ PAR : NATHALIE AYOTTE

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

QUE le Conseil municipal approuve la dépense et le paiement des factures suivantes, à savoir :

- Facture # 13032633 Gérance du 2015-03-21 au 2015-04-17 - 2,521.26 \$ incluant les taxes;
- Facture # 13032634 surveillance bureau, suivi de la période de garantie, du 2015-03-21 au 2015-04-17 - 956.76 \$ incluant les taxes.

QUE le montant requis aux fins de la présente résolution soit financé par le règlement d'emprunt numéro 269 tel qu'il appert dans les budgets réservés à ces fins pour le projet d'assainissement des eaux usées et travaux connexes.

ADOPTÉE

**2015-05-59    AUTORISATION DE LA DÉPENSE ET DU PAIEMENT – DON  
POUR LA DYSTROPHIE MUSCULAIRE – DÉFI GRATTE-CIEL  
POMPIERS**

IL EST PROPOSÉ PAR : JEAN-YVES ST-LOUIS

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

QUE le Conseil municipal approuve la dépense et le paiement d'une somme de 50.00 \$ pour un don à l'association de la dystrophie musculaire dans le cadre du défi Gratte-ciel des pompiers du service régional sécurité incendie de La Matanie.

ADOPTÉE

**2015-05-60    DÉPÔT DU RAPPORT DES REVENUS ET DÉPENSES AVEC  
COMPARATIF AU 1<sup>ER</sup> MAI 2015**

IL EST PROPOSÉ PAR : DOMINIQUE OUELLET

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

QUE le Conseil municipal approuve le dépôt du rapport des revenus et dépenses au 1<sup>er</sup> mai 2015 et le comparatif de l'année précédente tel que soumis par la directrice générale.

ADOPTÉE

**2015-05-61 DÉPÔT DU PROJET D'AMÉLIORATION DU SITE DU HAVRE DE PÊCHES DANS LE CADRE DU PACTE RURAL**

Considérant que la Municipalité de Grosses-Roches déposera un projet dans le cadre du Pacte rural pour la réparation de la rampe de mise à l'eau et des modifications à apporter au centre touristique;

Considérant que le projet est complété et que le Conseil municipal en a pris connaissance;

En conséquence,

IL EST PROPOSÉ PAR : JEAN-GUY OUELLET

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

QUE le Conseil municipal approuve le dépôt dudit projet et autorise Madame Linda Imbeault, directrice générale, à signer le projet pour et au nom de la municipalité et le déposer à la MRC de La Matanie.

ADOPTÉE

**2015-05-62 CONFIRMATION DE SEL POUR DÉNEIGEMENT HIVER 2015-2016**

IL EST PROPOSÉ PAR : NATHALIE AYOTTE

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

QUE le Conseil municipal autorise la dépense pour l'achat de 45 tonnes de sel pour le déglçage des rues pour l'hiver 2015-1016.

ADOPTÉE

**2015-05-63 APPUI AU PROJET DE RELÈVE ET MISE EN VALEUR DÉPOSÉ PAR M. JOËL BERNIER**

Considérant que M. Joël Bernier déposera un projet auprès du Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs concernant diverses activités qu'il prévoit faire sur le territoire, à savoir :

- fête familiale;
- de tournoi de pêche;
- de développement de nouvelle clientèle (la relève);
- de développement durable et modernisation;
- et créant un impact économique.

Considérant que le Conseil municipal de Grosses-Roches a pris connaissance dudit projet et qu'il est favorable, car il trouve que cela est un atout majeur pour la municipalité;

En conséquence,

IL EST PROPOSÉ PAR : NATHALIE AYOTTE

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

Que la municipalité de Grosses-Roches accorde son appui à Monsieur Joël Bernier pour l'obtention d'aide financière, notamment auprès du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs Pacte afin de réaliser un projet dans le but de créer de la relève et de mettre en valeur le milieu sur notre territoire.

ADOPTÉE

**2015-05-64 APPUI AU PROJET DE DÉVELOPPEMENT EN MILIEU FORESTIER DÉPOSÉ PAR M. JOËL BERNIER**

Considérant que M. Joël Bernier déposera un projet auprès de la MRC de La Matanie dans le cadre du Programme de développement en milieu forestier concernant diverses activités qu'il prévoit faire sur le territoire, à savoir :

- Sentier pédestre;
- Camping sauvage;
- Améliorer la diversité de l'offre;
- Expansion de l'entreprise / clientèle.

Considérant que le Conseil municipal de Grosses-Roches a pris connaissance dudit projet et qu'il est favorable, car il trouve que cela est un atout majeur pour la municipalité;

En conséquence,

IL EST PROPOSÉ PAR : NATHALIE AYOTTE

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

Que la municipalité de Grosses-Roches accorde son appui à Monsieur Joël Bernier pour l'obtention d'aide financière, notamment au Programme de développement en milieu forestier auprès de la MRC de La Matanie afin de réaliser un projet dans le but de développer le milieu forestier sur notre territoire.

ADOPTÉE

**2015-05-65 APPUI AU PROJET DE SENTIER DU LITTORAL DANS LE CADRE DU PACTE RURAL DE LA MRC DE LA MATANIE**

CONSIDÉRANT QU'en 2014, les municipalités de Grosses-Roches, Sainte-Félicité et Saint-Jean-de-Cherbourg ont appuyé formellement l'importance de déployer des efforts pour structurer une offre récréative telle que le plan Fleuve-Montagnes;

CONSIDÉRANT QU'à l'automne 2014, un mandat a été donné d'évaluer le potentiel récréotouristique de quelques éléments de la démarche Fleuve-Montagnes, dont la faisabilité d'un sentier en bord de mer;

CONSIDÉRANT QU'il a été évalué par une chargée de projets que la portion la plus intéressante d'un sentier en bord de mer serait un lien entre Sainte-Félicité et Grosses-Roches;

CONSIDÉRANT QUE la Corporation d'aménagement des TPI a appuyé, lors de son CA du 23 avril 2015, la poursuite des démarches en vue de réaliser le sentier du littoral entre Sainte-Félicité et Grosses-Roches;

CONSIDÉRANT QU'un travail a été amorcé avec les propriétaires privés pour obtenir des ententes de principe et qu'au moins 31 d'entre eux sont favorables sur un total de 59;

CONSIDÉRANT QUE les coûts estimés pour la construction du sentier sont de 68 000 \$. Cependant, le montant peut varier en fonction du tracé final choisi et de plusieurs autres paramètres;

CONSIDÉRANT QUE le tracé final du sentier doit être connu pour obtenir les droits de passage des propriétaires privés et les coûts plus précis du projet;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : DOMINIQUE OUELLET

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

Que la municipalité de Grosses-Roches accorde son appui à la Corporation d'aménagement des TPI de la MRC de Matane pour l'obtention d'aide financière, notamment au Pacte rural de la MRC de La Matanie afin de réaliser un projet comprenant les activités suivantes:

- La consultation lors d'assemblée publique des communautés de Grosses-Roches et de Sainte-Félicité ;
- La négociation des droits de passage avec les propriétaires de terrains ;
- La détermination du tracé final du sentier du littoral entre Sainte-Félicité et Grosses-Roches et la préparation des plans et devis.

ADOPTÉE

**2015-05-66 DÉPÔT DU PROJET DE LA TENUE D'UN FESTIVAL DE MUSIQUE TRADITIONNELLE DANS LE CADRE DU PACTE RURAL**

Considérant que la Municipalité de Grosses-Roches déposera un projet dans le cadre du Pacte rural pour la réalisation d'un Festival de musique traditionnelle à l'été 2015;

Considérant que le projet est complété et que le Conseil municipal en a pris connaissance;

En conséquence,

IL EST PROPOSÉ PAR : JEAN-YVES ST-LOUIS

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

QUE le Conseil municipal approuve le dépôt dudit projet et autorise Monsieur André Morin, maire, à signer le projet pour et au nom de la municipalité de Grosses-Roches et le déposer à la MRC de La Matanie.

ADOPTÉE

**2015-05-67    APPUI AU PROJET DU COMITÉ DE DÉVELOPPEMENT DE  
GROSSES-ROCHES POUR L'OBTENTION D'UNE AIDE  
FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE SOUTIEN  
À LA VITALITÉ SOCIALE**

Considérant que le Comité de Développement de Grosses-Roches a déposé auprès du Conseil municipal une demande d'appui pour l'obtention d'une aide financière dans le cadre du Pacte rural 2014-2019;

Considérant que ladite demande touche la mesure de soutien à la vitalité sociale dans le cadre du Pacte rural en rendant accessible un montant maximum de 3 000 \$ pour ledit Comité afin qu'il tienne des activités et projets visant à la vitalité de la communauté;

Considérant que le Conseil municipal a pris connaissance des activités proposées et qu'il est favorable au dépôt dudit projet ;

En conséquence,

IL EST PROPOSÉ PAR : NATHALIE AYOTTE

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

Que la municipalité de Grosses-Roches accorde son appui au Comité de Développement de Grosses-Roches pour l'obtention d'aide financière, notamment au Pacte rural de la MRC de La Matanie dans le cadre de la mesure de soutien à la vitalité sociale afin de réaliser un projet comprenant les activités suivantes:

- Opération pots de fleurs;
- Entretien, installer et ajouter des bancs et tables;
- Animation estivale au centre touristique;
- Fête des voisins;
- Fête de Noël des enfants.

ADOPTÉE

**2015-05-68    LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

L'ordre du jour étant épuisé et suite à la période régulière de questions du public;

IL EST PROPOSÉ PAR : DOMINIQUE OUELLET

ET résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes).

De lever la présente assemblée, il était 21 h 05.

ADOPTÉE

Secrétaire-trésorière,

Linda Imbeault

Le maire,

André Morin

*Je, André Morin, maire de la Municipalité de Grosses-Roches, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.*

---

*André Morin  
Maire*